En ce moment le monde du sport automobile est en pleine effervescence. Effectivement le Président de la Fédération du Sport Automobile de Madagascar (FSAM) se retrouve carrément dans l'œil du cyclone à cause de l'émission de sanctions malheureuses de son staff à l'encontre de participants qui se sont fait notifier cette décision in-extremis, c'est-à-dire la veille tard le soir juste avant le départ de la compétition du rallye ELF-MICHELIN qui était fixé le lendemain à 6h 30 mn du matin. Cette sanction s'appliquait aux membres de l'écurie ISUZU, FOTON et MITSUBISHI qui n'avaient aucune chance de pouvoir manœuvrer autrement pour participer à la compétition.

Ces procédés de forbans qui n'ont rien à voir avec le milieu sportif sont indignes d'une fédération qui se respecte dans sa mission de bonne gestion d'une discipline sportive. Effectivement elle est sensée promouvoir la pratique du sport concerné dans le respect de l'éthique sportive, et non d'utiliser cette discipline pour faire violence aux administrés en procédant à un sombre règlement de compte qui n'a rien à voir avec le sport.

En fait, telle est la partie émergée de l'iceberg mais l'autre partie immergée est d'une telle sordidité qui dépasse l'entendement. Avec un amoncellement de preuves à l'appui, que nous n'hésiterons pas à diffuser dans notre journal s'il s'avère utile. Ces sanctions visaient personnellement des anciens membres de la FSAM mécontents de la mauvaise gestion administrative et financière de Monsieur le Président du sport automobile actuel.

Le président de la FSAM

En effet durant son mandat parsemé d'anomalies, et où aucune orthodoxie n'a jamais été respectée à l'instar du virement de la Fédération International du Sport Automobile (FIA), s'élevant à 240 000 euros qui a été débloqué en trois tranches bien distinctes. Cet argent a été envoyé sur le compte euros de la FSAM, et où son utilisation était laissée à son bon vouloir personnel car en termes de doubles signatures nécessaires à l'utilisation d'un compte de ce type, le quidam a utilisé son propre comptable qui n'a rien à voir avec la FSAM (SIC). Le pire dans tout cela était le fait que ledit trésorier de l'équipe fédérale de ce temps n'a jamais été ni informé, ni consulté sur l'imputation, sur l'attribution ou sur la destination de ces sommes. Ces dernières ne figuraient même pas, ni dans les bilans présentés dans les Assemblées Générales (AG), ni dans les réunions ordinaires de la FSAM.

Alors dans la normalité des choses, une demande d'explication des autres membres de la fédération au Président fut faite, créant un clash au sein de cette structure de tutelle. La démission du trésorier du comité exécutif de ce temps et de ses compagnons, s'ensuivit au constat de ce genre de manipulation pas très catholique. Des manquements ont été effectivement constatés, et le sieur Président de la FSAM était sommé de quitter son poste par ses pairs, chose en quoi il a accepté de bon gré en signant une lettre de démission de son poste présidentiel. Ces faits ont eu lieu en présence de son ancien staff plaignant, et des autres présidents de clubs qui ont signé un protocole d'accord y afférent.

Le lendemain, tout ce monde cité ci-dessus à savoir le Président de la FSAM et les Présidents des clubs se sont entendus pour on ne sait quel deal, et se sont rétractés tout en inversant la tendance. C'est-à-dire qu'ils ont accusé les membres de l'ancien staff qui ont porté plainte, en l'occurrence: Adam Yachine, Teddy Rahamefy, Sandy Solofonirina et Solo Ratrimoarivony, d'avoir porté atteinte à la stabilité du monde du sport automobile. En conséquence ils ont tenté de les sanctionner lors de l'AGE mais le club FMMSAM s'y est opposé en demandant l'application de la règlementation en vigueur qui est de faire suivre au niveau du CODIS (commission de discipline). Et la suite de l'entourloupe vous a été déjà contée au début de notre article…

Un semblant de justice sous forme d'une commission de discipline va siéger ce lundi 29 mai 2017 pour cette affaire qui, à l'avenir, va aller au pénal et dans laquelle un tribunal fictif du sport automobile est bien mal placé pour s'y immiscer, et risque même d'être interpellé pour complicité de détournement de fonds.

Rosa Rakotozafy, DSF au ministère des Sports

Mais avant ce CODIS, nous interpellons le Ministre des Sports et la Directrice du Sport

Fédéral (DSF) qui déjà sont intervenus pour régler à l'amiable cette affaire. La fédération qui a bafoué l'autorité suprême du sport malgache en passant outre à sa recommandation de laisser participer lesdits sanctionnés, ne doit en aucun cas avoir le dessus contre des gens qui réclament la rectitude dans la gestion de leur sport de prédilection. Quand l'anormalité gagne de nos jours contre la normalité, cela veut dire qu'on a donné le pouvoir à l'incompétence agissante qui est nocive aux sports et à la vie en général.

Pour ne pas confirmer cette assertion, nous demandons des sanctions pour tous les acteurs de cette mascarade à titre d'exemple dans le monde du sport dont les dirigeants font l'amalgame entre leur avoir personnel et celui de la fédération qu'ils dirigent… Heureusement encore que les réseaux sociaux vont nous servir de sentinelles… La gestion future des entités d'encadrement dans tous les domaines va devoir changée pour plus de transparence. Les futurs présidents des structures tutélaires doivent aussi s'y conformer pour un meilleur suivi étatique de leurs disciplines.

Monsieur et Madame en mettant au plus haut le sens de l'éthique sportive, vous honorez par cela tous les pratiquants qui ont choisi la rectitude comportementale dans ce milieu. Se conformer à cette attitude est l'apanage d'un bon dirigeant sportif soucieux de ses ouailles. Étant vous-mêmes des représentants du gouvernement qui est sensé assurer la défense des droits du juste en s'érigeant en gendarme de la triche.

Il serait mieux de vous informer un peu plus sur les vraies raisons de certains actes malveillants perpétrés sous votre juridiction. Alors il n'y a pas de raison d'étouffer cette affaire comme vous avez voulu le faire. Que la normalité prenne ses droits… Laissez cette plainte pénale suivre son cours et qu'elle aille à qui de droit, d'autant plus que ce Président en question a déjà eu maille avec la justice !!! (A suivre…)

[illegible]